



Lardy, le 29 mai 2020

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNELLEMENT AU GYMNASÉ CORNUEL A LARDY

VENDREDI 5 JUIN 2020 à 20H45

ORDRE DU JOUR

En raison de l'Etat d'urgence sanitaire, Madame le Maire demandera que la séance se tienne à huis-clos. Si la décision du huis clos est ensuite prise la majorité absolue des membres présents ou représentés, **la réunion du conseil municipal se tiendra sans aucun public.**

Cette mesure exceptionnelle est prise dans un souci de prévention afin de permettre aux conseillers municipaux de prendre les délibérations nécessaires au fonctionnement de la Commune sans compromettre la santé des élus et de la population.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FÉVRIER 2020

FINANCES

1. Décision modificative n°1 de l'exercice 2020
2. Vote des taux d'imposition 2020
3. Compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2019
4. Compte administratif pour l'exercice 2019

URBANISME/FONCIER

5. Bilan des cessions et acquisitions pour l'année 2019
6. Déploiement du très haut débit : convention avec le syndicat mixte ouvert Essonne Numérique pour l'installation d'équipements de communication électronique

CULTURE

7. Contrat culturel des territoires

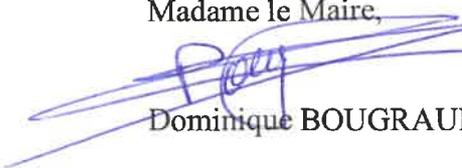
AFFAIRES SCOLAIRES / SPORT

8. Fixation du quotient familial pour l'année scolaire 2020/2021
9. Fixation des tarifs pour l'école municipale de sport pour l'année scolaire 2020/2021
10. Convention de mise à disposition d'un intervenant dumiste dans les écoles

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL / TRAVAUX

11. Projet de mise à disposition de l'ancienne halle SNCF à la CCEJR
12. Convention de financement avec ILE DE FRANCE MOBILITÉS en vue de l'aménagement du giratoire d'accès au pôle gare de Bouray
13. Demande de subvention pour la création de 7 arrêts de bus aux normes PMR y compris les travaux de signalisation routière verticale et horizontale.
14. Convention de financement avec l'État dans le cadre du Contrat de ruralité.

Madame le Maire,


Dominique BOUGRAUD

